



# **SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS**

**TERRITOIRE DE L'HERMITAGE**

**Réseaux de Larnage et de Serves-Erôme-Gervans**

**Année 2022**

**Rapport d'activité**

<b>1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE DE L'HERMITAGE .....</b>	<b>4</b>
1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE .....	4
1.2 GESTION DES RESEAUX .....	4
1.2.1 Réseau de Larnage .....	4
1.2.2 Réseau de Serves Erôme Gervans .....	4
1.3 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS .....	5
1.3.1 Réseau de Larnage .....	5
1.3.1 Réseau de Serves – Erôme - Gervans .....	5
<b>2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2022 .....</b>	<b>7</b>
2.1 ORIGINE DE L'EAU .....	7
2.2 VENTE D'EAU.....	7
2.3 RENDEMENT DES RESEAUX .....	9
2.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE .....	9
<b>3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES.....</b>	<b>10</b>
3.1 SECURITE PUBLIQUE .....	10
3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE .....	10
3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION.....	10
3.4 CONTROLE APPAREILS DE LEVAGE .....	10
<b>4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2022.....</b>	<b>11</b>
4.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE RENFORCEMENT.....	11
4.1.1 Objectifs .....	11
4.1.2 Réseau Larnage .....	11
4.1.3 Réseau Serves Erôme Gervans.....	11
4.2 TRAVAUX DE MAINTENANCE.....	12
4.3 TRAVAUX FACTURES.....	12
4.4 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2022 .....	12



<b>5- GESTION CLIENTELE.....</b>	<b>13</b>
5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU.....	13
5.1.1 Tarification Agence de l'eau.....	13
5.1.2 Tarification pour les non professionnels.....	13
5.1.3 Tarification pour les professionnels.....	13
5.2 RELATIONS CLIENTS .....	14
5.2.1 Continuité de service .....	14
5.2.2 Information des irrigants .....	15
5.2.3 Divers .....	15
<b>6- LES PROJETS DU TERRITOIRE.....</b>	<b>16</b>
6.1 RESEAU LARNAGE .....	16
6.2 RESEAU SERVES EROME GERVANS .....	16
<b>7- DONNEES FINANCIERES .....</b>	<b>16</b>
7.1 COMPABILITE ANALYTIQUE .....	16
7.1.1. Fonctionnement.....	16
7.1.2 Investissement .....	16
7.2 IMPAYES.....	17
7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE.....	17
<b>8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS .....</b>	<b>18</b>

# 1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE DE L'HERMITAGE

## 1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE

Communes concernées : Chantemerle Les Blés – Crozes Hermitage – Erôme – Gervans – Larnage – Mercuriol-Veaunes – Serves sur Rhône

## 1.2 GESTION DES RESEAUX

### 1.2.1 RESEAU DE LARNAGE

Le réseau du territoire de Larnage était géré par la société VEOLIA : contrat de délégation de service public du 01/01/2016 – date de fin de contrat 31/12/2027.

D'un commun accord entre le délégant (Syndicat d'Irrigation Drômois) et le délégataire (VEOLIA), il a été mis fin à ce contrat le 31/12/2021 : protocole de fin de contrat anticipé du 09/12/2021.

La régie d'exploitation du Syndicat d'Irrigation Drômois a repris à partir de la saison 2022 la gestion de ce réseau.

### 1.2.2 RESEAU DE SERVES EROME GERVANS

Le réseau du territoire de Serves-Erôme-Gervans est géré par la société SAUR : contrat de délégation de service public du 01/04/2010 – date de fin de contrat 31/03/2022.

D'un commun accord entre le délégant (Syndicat d'irrigation Drômois) et le délégataire (SAUR), il a mis fin à ce contrat le 28/02/2022 : Avenant n°2 du 09/12/2021.

La régie d'exploitation du Syndicat d'Irrigation Drômois a repris à partir de la saison 2022 la gestion de ce réseau.

## 1.3 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS

### 1.3.1 RESEAU DE LARNAGE

#### Station de pompage des Iles

Pompage dans la nappe alluviale du Rhône (4 puits)

Equipements :

- 4 pompes verticales à ligne d'arbre de 285 m<sup>3</sup>/h à 240 m HMT (moteur 315 Kw)

Capacité de pompage 1 140 m<sup>3</sup>/h à 240 m HMT

Refoulement vers le réservoir de Brouas et le réseau Bas service

#### Réservoir de Brouas:

Réservoir de 300 m<sup>3</sup>

#### Station de reprise de Brouas:

Aspiration dans le réservoir de Brouas

Refoulement direct sur le réseau de distribution Haut service

- 2 pompes 40 m<sup>3</sup>/h à 135 m HMT (moteur de 30 Kw)
- 4 pompes 130 m<sup>3</sup>/h à 135 m HMT (moteur de 90 Kw)

Capacité de pompage de 520 m<sup>3</sup>/h, à 135 m HMT

Réseau de distribution : 39.6 Km de conduite essentiellement en fonte : Dn 80 à 450 mm

### 1.3.1 RESEAU DE SERVES – EROME - GERVANS

#### Station de pompage de Richardin

Prise d'eau dans le canal de dérivation du Rhône

Equipements :

- Filtre Perrier
- 4 pompes horizontales de 100 m<sup>3</sup>/h à 70 m HMT

Capacité de pompage 400 m<sup>3</sup>/h à 70 m HMT



Puissance souscrite : 85 Kw

Refoulement- Distribution vers le réservoir principal

Réservoir de Principal:

Réservoir de 200 m3

Asservissement du fonctionnement de la station pompage au niveau du réservoir via une ligne pilote enterrée.

Réseau de distribution : 16.44 Km de conduite Dn 60 à 200 mm en fonte essentiellement (94%)

## 2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2022

### 2.1 ORIGINE DE L'EAU

L'eau distribuée sur le territoire provient :

- de la nappe d'accompagnement du Rhône pour le réseau de Larnage
- du Rhône pour le réseau de Serves-Erôme-Gervans

Ressources	Station de pompage	volume annuel	
		prélévés (m3)	autorisés (m3)
Rhône	Richardin	216 867	autorisation en débit
Nappe du Rhône	Les Iles	1 186 122	autorisation en débit
<b>Total Rhône</b>		<b>1 402 989</b>	

### 2.2 VENTE D'EAU

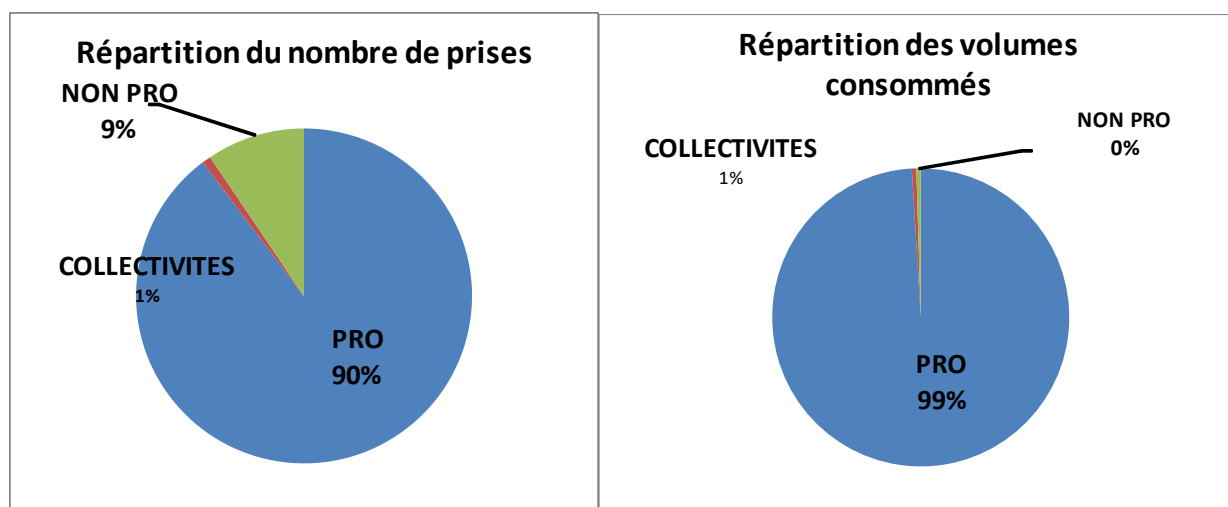
PROFESSIONNELS								
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients	Debit souscrits par ha	Conso annuelle par ha
SEG	845	106	149 120	149 120	84	20	7,99	1 411
Larnage	2 894	422	902 719	902 719	220	84	6,86	2 140
<b>Total</b>	<b>3 739</b>	<b>528</b>	<b>1 051 839</b>	<b>1 051 839</b>	<b>304</b>	<b>104</b>		

COLLECTIVITES								
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients	Debit souscrits par ha	Conso annuelle par ha
SEG	15	2	216	216	2	1	7,50	108
Larnage	5	2	4 837	4 837	1	1	3,33	3 225
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>5 053</b>	<b>5 053</b>	<b>3</b>	<b>2</b>		

NON PROFESSIONNELS								
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients	Debit souscrits par ab	Conso annuelle par ab	Facturation annuelle par ab
SEG	165	5 044	5 044	32	31	5,16	158	163
Larnage	0	0	0	0	0			
<b>Total</b>	<b>165</b>	<b>5 044</b>	<b>5 044</b>	<b>32</b>	<b>31</b>			

TOTAL						
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients
SEG	1 025	108	154 380	154 380	118	52
Larnage	2 899	423	907 556	907 556	221	85
<b>Total</b>	<b>3 924</b>	<b>531</b>	<b>1 061 936</b>	<b>1 061 936</b>	<b>339</b>	<b>137</b>

Synthèse par type de consommateurs				
Type	nombre de bornes	nombre de clients	conso (m3)	Facturation (m3)
PRO	304	104	1 051 839	1 051 839
COLLECTIVITES	3	2	5 053	5 053
NON PRO	32	31	5 044	5 044
<b>Total</b>	<b>339</b>	<b>137</b>	<b>1 061 936</b>	<b>1 061 936</b>





## 2.3 RENDEMENT DES RESEAUX

Le rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau prélevé et introduit dans le réseau de distribution.

Territoires	Rendement
Réseau SEG	71,19%
Réseau Larnage	76,51%

## 2.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE

### Réseau de Larnage

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	1,325
Kwh/m3 prélevé	1,014
€/m3 consommé	0,143
€/Kwh	0,108

### Réseau de serves Erôme Gervans

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	0,358
Kwh/m3 prélevé	0,255
€/m3 consommé	0,000
€/Kwh	0,000

Nota : Problème de transfert de contrat de fourniture d'énergie entre la SAUR et la régie d'exploitation du SID, facture prise en charge par la SAUR et remboursée par le SID

### 3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES

#### 3.1 SECURITE PUBLIQUE

Néant

#### 3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE

Sites	Observations	Conventions	Date du contrôle
<a href="#">Les Iles</a>	-	APAVE	30 mai 2021
<a href="#">Brouas</a>	Gervans Tain	APAVE	30 mai 2021

#### 3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION

Date	Appareil	Volume – Pression de service	Type d’inspection	Non- conformité	Organisme inspecteur
<b>Station de pompage des Iles</b>					
11/2020	Charlatte n°2500SH69	2 500 l – 30 b	Requalification décennale	néant	APAVE
<b>Surpresseur de Brouas</b>					
03/2019	Charlatte n°5000SH93	5 000 l – 18 b	Requalification décennale	néant	APAVE
<b>Station de pompage des Richardins</b>					
nc					

#### 3.4 CONTROLE APPAREILS DE LEVAGE

Contrôle réglementaire du Palan et Chariot de la station de Richardin le 09/03/2021.

## 4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2022

### 4.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE RENFORCEMENT

#### 4.1.1 OBJECTIFS

##### Classés par ordre de priorité

- 1/ Organes hors service suite à la saison précédente
- 2/ Organes dont l'état ou le niveau d'usure laisse craindre une rupture à court terme 1,2 ou 3 ans
- 3/ Mise en conformité vis-à-vis de la réglementation sécurité des travailleurs
- 4/ Amélioration des performances énergétiques
- 5/ Dégradations de caractéristiques techniques
- 6/ Amélioration de la facilité d'exploitation d'un ouvrage
- 7/ Mise en conformité vis-à-vis des exigences techniques de tiers (ENEDIS, agence de l'eau etc...)
- 8/ Amélioration de la fiabilité de fonctionnement de l'ouvrage
- 9/ Lutte contre les risques d'intrusions, de dégradations, sécurité des riverains
- 10/ Amélioration des fonctionnalités de report d'information et de suivi
- 11/Réduction des nuisances à des tiers (bruits etc....)

Ces travaux sont imputés au budget investissement

#### 4.1.2 RESEAU LARNAGE

Territoire	Ouvrages	OBJET	Opération	Décision	n° chantier	Chef de Projet
Hermitage	Réseau Larnage	Renouvellement appareillage réseau (ventouses - vannes)	240	Travaux		PH GUIBAUD

#### 4.1.3 RESEAU SERVES EROME GERVANS

Territoire	Ouvrages	OBJET	Opération	Décision	n° chantier	Chef de Projet
Hermitage	SEG réseau	Renouvellement appareillage réseau (bornes - ventouses - vannes)	280	Travaux		PH GUIBAUD
Hermitage	SEG Richardin	Renouvellement des vitres de la station de pompage	280	en cours	22 100 005	PH GUIBAUD

**SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS**

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : [www.syndicat-irrigation-dromois.fr](http://www.syndicat-irrigation-dromois.fr)

#### 4.2 TRAVAUX DE MAINTENANCE

Non communiqué

#### 4.3 TRAVAUX FACTURES

Désignation	Nombre
Fourniture et pose compteur non professionnel	0
Réparation borne endommagée par tiers	0
Modification d'un borne existante	0
Déplacement non justifié d'un agent	0
Fourniture et pose d'une borne	0
Fourniture et pose d'une nouvelle sortie sur borne existante	5
Participation au déplacement d'une conduite	0

#### 4.4 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2022

Néant.

## 5- GESTION CLIENTELE

### 5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU

#### 5.1.1 TARIFICATION AGENCE DE L'EAU

Pour la saison 2022, la facturation de la redevance agence de l'eau uniformisée au SID fixée par délibération du 17 mars 2022 est de 0,007 € H.T. /m<sup>3</sup> consommé et 11.25 € H.T. par l/s pour les abonnements gravitaires.

#### 5.1.2 TARIFICATION POUR LES NON PROFESSIONNELS

Le prix de vente pour les particuliers est uniformisé sur l'ensemble du territoire du SID.

Les tarifs du service sont fixés par la délibération du 17 mars 2022

- Une prime fixe en fonction du débit souscrit

1 m <sup>3</sup> /h .....	71.46 € HT .....	75.39 € TTC
3 m <sup>3</sup> /h .....	92.80 € HT .....	97.20 € TTC
5 m <sup>3</sup> /h .....	122.50 € HT .....	129.24 € TTC
10 m <sup>3</sup> /h .....	204.16 € HT .....	215.39 € TTC
15 m <sup>3</sup> /h .....	348.57 € HT .....	367.74 € TTC
20 m <sup>3</sup> /h .....	497.96 € HT .....	525.35 € TTC
30 m <sup>3</sup> /h .....	647.34 € HT .....	682.94 € TTC

- Un forfait de consommation

1 et 3 m <sup>3</sup> /h .....	150 m <sup>3</sup>
5 m <sup>3</sup> /h .....	300 m <sup>3</sup>
10 m <sup>3</sup> /h et au-delà .....	500 m <sup>3</sup>

Au vu des restrictions d'usage, imposé par arrêté préfectoral en 2022, les forfaits de consommation ont été divisé par 2 (délibération du 12 octobre 2022).

- Un tarif de 0,1499 €/m<sup>3</sup> HT par m<sup>3</sup> consommés
- Un tarif de 0,030 €/m<sup>3</sup> HT par m<sup>3</sup> consommés pour surcoût énergie

#### 5.1.3 TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

### SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : [www.syndicat-irrigation-dromois.fr](http://www.syndicat-irrigation-dromois.fr)

Le tarif professionnel n'est accordé qu'aux abonnés pouvant justifier d'un numéro SIRET en lien avec le titulaire du contrat d'abonnement.

Pour la saison 2022, le prix de vente a été fixé à (délibération du 17 mars 2022) :

### Réseau de Larnage

#### Part fixe

Abonnement à la surface ..... ha ..... 113.30 € H.T.

Abonnement au débit ..... m<sup>3</sup>/h ..... 12.62 € H.T.

Part au m<sup>3</sup> ..... 0,1497 € H.T.

Part au m<sup>3</sup> (surcoût énergie)..... 0,0300 € H.T.

Soit une facture moyenne de 761.74 € H.T. /ha (7 m<sup>3</sup>/h - 1 ha - 3000 m<sup>3</sup>/ha).

### Réseau de Servès Erôme Gervans

#### Part fixe

Abonnement à la surface ..... ha ..... 77.25 € H.T.

Abonnement au débit ..... m<sup>3</sup>/h ..... 12.88 € H.T.

Part au m<sup>3</sup> ..... 0,0824 € H.T.

Part au m<sup>3</sup> (surcoût énergie)..... 0,0300 € H.T.

Soit une facture moyenne de 525.61 € H.T. /ha (7 m<sup>3</sup>/h - 1 ha - 3000 m<sup>3</sup>/ha).

## 5.2 RELATIONS CLIENTS

### 5.2.1 CONTINUITE DE SERVICE

#### Mise en service et arrêt des réseaux :

Mise en service	Réseau	Arrêt
21 mars	Réseau Servès Erôme Gervans	25 octobre
20 mars	Réseau Larnage BS	25 octobre
23 mars	Réseau Larnage HS	25 octobre

#### Problème de ressources :

## SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

**Siège** : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : [www.syndicat-irrigation-dromois.fr](http://www.syndicat-irrigation-dromois.fr)

Néant

Problèmes de capacité de pompage par rapport à la demande :

Néant

Problèmes de fonctionnement d'ouvrages :

- *Coupures d'alimentation électrique (ENEDIS)*

Date	Ouvrage	Durée	Type
01-déc	Surpresseur BROUAS	2h	Programmée hors saison d'irrigation

- *Incidents de fonctionnement*

Date	Ouvrage	Evénement
17-mars	SP Richardin	Casse dispositif de manœuvre de la vanne de la prise d'eau => mise en service retardée de 4 jours
20-mars	Réservoir Brouas	Casse dispositif de détection du niveau du réservoir et de commande des pompes de la station de pompage des Iles

---

5.2.2 INFORMATION DES IRRIGANTS

Date	Evénement	Mode diffusion
25-mars	Information tarif 2022 abonnés non professionnels	Mail
29-mars	Information complémentaire tarif 2022 abonnés non professionnels	Mail
06-avr	Réunion du territoire avec les irrigants professionnels	Réunion
24-août	Fonctionnement du réseau gravitaire du Tricastin perturbé par le développement d'algues	SMS
13-oct	Information sur les dates de mise à l'arrêt des réseaux	Mail
21-oct	Information irrigants professionnels : Energie et prix du service 2023	SMS

---

5.2.3 DIVERS

Néant

## 6- LES PROJETS DU TERRITOIRE

### 6.1 RESEAU LARNAGE

Amélioration de la desserte sur le réseau Haut service en augmentant la capacité du réservoir de Brouas et en renforçant le réseau de distribution : opération en étude

### 6.2 RESEAU SERVES EROME GERVANS

Maillage de secours avec le réseau de Larnage

## 7- DONNEES FINANCIERES

### 7.1 COMPABILITE ANALYTIQUE

#### 7.1.1. FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 176.791,40 €.

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 492.322,69 €.

Soit un excédent de 249.053,93 € contre un déficit de 4.484,53 € en 2021.

Le résultat en hausse est lié d'une part à l'augmentation de la recette liée à l'énergie réservée (+75.000 €), à l'augmentation des m<sup>3</sup> consommés par les irrigants au cours de cette année particulièrement chaude et sèche mais également au changement de mode de gestion (passage en régie).

#### 7.1.2 INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 18.439,00€.

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 81.359,26 €.



## 7.2 IMPAYES

Réseau de Larnage :

Sans objet pour l'instant, la 1<sup>ère</sup> facturation par le SID ayant été émise à la mi-novembre 2022.

Réseau de Serves-Erôme-Gervans :

Sans objet pour l'instant, la 1<sup>ère</sup> facturation par le SID ayant été émise à la mi-novembre 2022.

## 7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE

Néant

## 8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Pour RAPPEL : Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ces membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !!!!
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : déclaration de projet de travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : déclaration d'intention de commencement de travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar.